

**SPFPL INIGUES**  
**Société de Participation Financière des Professions Libérales**  
**au capital de 602 723 euros**  
**Siège social : 43B rue Charles le Goffic**  
**56300 PONTIVY**  
**843 451 212 RCS LORIENT**

---

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS**  
**DE LA GÉRANCE DU 10 AVRIL 2026**

Le soussigné,

Jean-Philippe INIGUES  
demeurant 43 B rue Charles le Goffic 56300 PONTIVY

Gérant de la société SPFPL INIGUES, société à responsabilité limitée au capital de 602 723 euros, divisé en 602 723 parts sociales,

Après avoir rappelé que selon l'article 4 des statuts, le siège social peut être transféré en tout endroit du territoire français par simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par décision d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales,

Décide :

- de transférer le siège social du 43B rue Charles le Goffic, 56300 PONTIVY au KERIO, 56920 NOYAL-PONTIVY à compter de ce jour, et ce sous réserve de la ratification de cette décision par la prochaine décision d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales,
- et de modifier, sous la même réserve, l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

**ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL**


"Le siège social est fixé : KERIO, 56920 NOYAL-PONTIVY."

Le reste de l'article demeure inchangé.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et notamment à Maître Hervé-Ronan JOURDREN, LCE AVOCATS NOTAIRES, 143 avenue de Kéradennec 29334 QUIMPER CEDEX, à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

Jean-Philippe INIGUES  
Gérant

Signed by:  
  
B31FCAFA45DC4A1...